



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES**Séance du lundi 13 février 2023 à 16 heures****Addendum à l'ordre du Jour****Séance publique**

Communications.

Dossiers de M. le Bourgmestre[48] **Cabinet du Bourgmestre - - [2512792 \(R\)](#)**

BRUSSELS EXPO (anciennement Asbl "Foire Internationale de Bruxelles" (F.I.B.)) - Article 19 des statuts.

Prendre pour information 1) la décision du collège du 9 décembre 2021 qui a pris acte de l'article 19 des statuts de l'asbl Brussels Expo qui précise que "la Ville de Bruxelles assure le fonds de roulement de l'association". 2) que le fonds de roulement est la somme d'argent nécessaire pour financer les dépenses courantes liées à l'activité de l'asbl Brussels Expo en cas de manque de liquidité. - Pour l'instant, la trésorerie de l'asbl ne nécessite aucune intervention hors celle budgétée en 2023. 3) que l'activité de l'asbl Brussels Expo a été fortement affectée par la crise sanitaire dont les conséquences financières sont encore présentes aujourd'hui 4) les activités de l'asbl Brussels expo ont repris et sont en croissance. - Qu'il y a cependant lieu de continuer d'apporter l'appui de la Ville aux travailleurs et travailleuses de l'asbl Brussels Expo. 5) à la demande des syndicats et sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins, que le fonds de roulement, si il devait être activé, servira à prendre en charge le passif social de l'asbl et ce, uniquement, en cas de cessation d'activité qui aujourd'hui n'est pas d'actualité.
